

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**OBJET : Affectation du résultat
De fonctionnement de l'exercice 2024
Budget Assainissement**

N° 2025-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 2 Avril deux mil vingt-cinq

Date de convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **2 avril** à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves,

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le **2 avril 2025** statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de **93 637,74 €**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	93 637,74 €
Excédent	
Déficit	
(A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
- exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves C/1068	0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté C/002	93 637,74 €
(report à nouveau créateur)	
(B) DEFICIT AU 31/12/2024	
- Déficit à reporter	

- **ADOpte**, à l'unanimité, l'affectation du résultat pour le budget assainissement.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20250402-delib2025-19-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **7 avril 2025**

Publication le **8 avril 2025**

Le Maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

